

Bonjour à vous,

Voici les principales informations qui permettront aux organismes et aux intervenants du SPVM et des équipes d'EMMIS de diriger des familles demandeuses d'asile qui se retrouveraient en grande difficulté de logement pendant la période hivernale. Des chambres seront réservées dans les sites fédéraux jusqu'au 30 avril 2024 pour les familles qui répondent à certains critères.

Les ménages visés sont :

- Les familles avec un ou des enfants, en difficulté de logement, sans domicile ou à risque de se retrouver en situation d'itinérance
- Qui détiennent un accusé de réception ou un document du demandeur d'asile et qui ont soumis une demande d'asile depuis moins de six mois.
- Le référencement vers les hôtels d'IRCC se fera à la suite d'une évaluation du PRAIDA.

### **Référencement des familles vers le PRAIDA**

Les familles en difficulté peuvent être dirigées vers le PRAIDA pour une évaluation des besoins de la façon suivante :

- **Pendant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30** : à l'accueil psychosocial du PRAIDA au 35 rue Port-Royal Est H3L 3T1:
  - Référencement par les organismes communautaires, le SPVM ou les équipes EMMIS.
- **Hors des heures d'ouverture des bureaux du PRAIDA au 35 Port-Royal** : au site YMCA du PRAIDA au 4039 rue Tupper, H3Z 1T5
  - Référencement uniquement du SPVM ou des équipes EMMIS qui doivent accompagner les familles à la réception.

Je vous remercie chaleureusement pour votre collaboration et vous souhaite de joyeuses Fêtes,

---

**Colombe Larivière** c. 514 240-6040  
Conseillère | Direction des Mesures et services  
**Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**